



Résiliation contrat (création site web)

Par **wam33**, le **10/04/2009** à **10:21**

Bonjour,

Je suis une petite pme dans le (92), j'ai été démarché par un commercial pour la création d'un site internet «société Ekinox (59) » et j'ai signé le contrat. Après la lecture du contrat, j'ai décidé de le résilier car le montant mensuel annoncé par le commercial était différent de celui du contrat.

J'ai envoyé un recommandé le lendemain et l'entreprise m'a répondu que je devais une pénalité de résiliation de 2 000 € comme indiqué derrière le contrat en tout petit dans les conditions de vente.

Ma question est de savoir comment faire pour résilier se contrat ?

Est-ce que la pénalité de résiliation est-elle une clause abusive ?

Par ailleurs, quand j'ai eu la société en ligne au téléphone on m'a répondu qu'il passait par une société de financement et que c'est à eu que je devais mes mensualités. Cela n'ai pas stipulé dans le contrat est ce que ça peut être un motif de résiliation ?

Merci d'avance pour votre aide.